

# PROCES-VERBAL

# de l'Assemblée générale ordinaire tenue le 20 juin 2024 à 10h30 Maison de la Communication, Lausanne

### 1. Contrôle de la liste de présences

La liste de présences est signée, plusieurs coopérateurs sont présents et représentés. L'Assemblée débute à 10h30 et peut valablement délibérer.

# 2. <u>Désignation du Président et du secrétaire</u>

J. Cornuz est nommé Président, R. Bidawid comme Secrétaire et Ph. Macchiaioli comme Scrutateur.

### 3. Lecture et adoption du procès-verbal du 22 juin 2023

Chacun ayant reçu le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 22 juin 2023, il n'en est pas demandé lecture. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

# 4. Rapport de gestion de l'exercice 2023

J. Cornuz présente le rapport d'activité.

Ph. Macchiaioli et J. Cornuz complètent oralement le contenu dudit rapport en fonction des dernières informations en leur possession.

#### 5. Présentation des comptes 2023 et discussion

Les comptes de l'exercice ont été adressés aux coopérateurs par le biais du rapport d'activité 2023. A. Juvet les commente. Le total du bilan s'élève à **CHF 443 958 240,31**.

L'exercice 2023 présente une marge de CHF 464 339,15.

Des questions ont pu être posées auxquelles une réponse a été donnée à satisfaction des Membres.

# 6. Rapport de l'organe de révision

A l'unanimité, l'Assemblée générale dispense le réviseur de comparution personnelle. Chacun ayant eu le rapport de l'organe de révision dans le rapport d'activité, il en est donné partiellement lecture.

# 7. Adoption des comptes

Les comptes sont adoptés à l'unanimité.

### 8. Décharge au Conseil d'administration

L'Assemblée donne, à l'unanimité, décharge aux Membres du Conseil d'administration, chacun s'abstenant pour lui-même.

### 9. Renouvellements statutaires

### 9.1 démissions, renouvellements et élections des administrateurs

Après discussion de l'Assemblée générale, cette dernière a validé à l'unanimité, sans objection ni abstention, les modifications suivantes :

# Renouvellement de:

S. Berger, Membre du Conseil d'administration, avec une signature collective à deux avec le Président ou le vice-président.

Les changements qui requièrent la validation de l'Assemblée générale sont ratifiés à l'unanimité.

# 9.2 de l'organe de révision

Président

Joël Cornuz

A l'unanimité, l'Assemblée renouvelle le mandat de la **Fiduciaire Lambelet SA Fidal** à Lausanne pour une période d'**une année**.

### 10. <u>Divers</u>

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 11h05.

Coopérative d'habitation Cité Derrière

La Secrétaire

Raffaella Bidawid

Lausanne, le 25 juin 2024 / RBI